



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
35

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

Budget du CCAS 2025

Décision modificative n°1

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Denigot, Torlay, Brault, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Fouchet
Madame Maës

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 9

Votants 11

Vote

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



BUDGET DU CCAS 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-15 du 8 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision modificative n°1 du budget 2025 du CCAS, telle que présentée ci-après et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 3 000,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 6188 (service CAS) – Autres frais divers 2 000,00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Compte 673 (service CAS) – Titres annulés sur exercices antérieur 1 000,00 €

Recettes de fonctionnement 3 000,00 €

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections

Compte 777 (service CAS) – Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées 3 000,00 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

